

l'Assemblée générale. L'un des principaux problèmes de la commission tient au fait qu'elle semble incapable de s'en tenir à un nombre de sujets raisonnable étant donné le peu de temps dont elle dispose et à sa tendance à discuter de questions trop vastes ou périphériques.

La 36<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale pourrait être définie comme une session de transition pour les questions de contrôle des armements et de désarmement. Peu de progrès ont été accomplis, les pays membres semblant préférer laisser les discussions sérieuses à la deuxième Session extraordinaire des Nations unies consacrée au désarmement<sup>1</sup> (UNSSOD II). La Première commission a été saisie de 49 résolutions sur le contrôle des armements et le désarmement, ce qui représente une augmentation par rapport aux sessions précédentes; cependant, un nombre anormalement élevé d'entre elles étaient de nature procédurale et il y a eu aussi un plus grand nombre de résolutions rivales : alors que d'habitude l'on s'efforce d'obtenir un compromis sur des projets de résolutions, cette fois, on se trouvait généralement face à des façons différentes d'aborder le même problème. Reflétant l'engagement de son gouvernement à l'égard de la stratégie de l'asphyxie et à l'égard de l'évolution d'un régime de non-prolifération efficace, le Canada a de nouveau déposé une résolution priant le Comité du désarmement de se pencher au moment opportun sur la question d'un accord visant l'interdiction de la production de matières fissiles à des fins d'armement, et coparrainé une résolution demandant l'interdiction complète des essais. Il a aussi coparrainé deux résolutions sur les armes chimiques, des résolutions sur la réduction des budgets militaires et sur l'espace extra-atmosphérique, et des résolutions portant sur deux études du désarmement achevées récemment par les Nations unies. Un expert canadien a participé à chacune de ces études, dont l'une porte sur les mesures propres à accroître la confiance et l'autre, sur les rapports entre le désarmement et le développement. (Le ministère a financé la rédaction d'une version du rapport rédigé à la suite de cette dernière étude, destinée au grand public.)

#### Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)

L'appartenance du Canada à l'OTAN, organisation de défense collective et mécanisme de consultation politique, est l'un des principaux facteurs qui déterminent la conduite de sa politique étrangère depuis les trente années et plus que l'Alliance existe. Par son adhésion au programme de défense de l'OTAN, le Canada contribue indirectement à sa propre défense en participant directement à celle de l'Europe. Fondée sur la coopération entre ses membres -- plusieurs nations européennes, États-Unis et Canada -- ainsi que sur l'indivisibilité de la défense de ses deux secteurs continentaux, l'Alliance a fait ses preuves en sauvegardant la paix depuis trois décennies.

Au fil des ans, le processus de consultation de l'Alliance a donné aux États membres la possibilité d'échanger leurs vues et de s'accorder sur d'importantes questions ayant une incidence directe sur les relations Est-Ouest. En 1981, lors des réunions ministérielles ordinaires du Conseil de